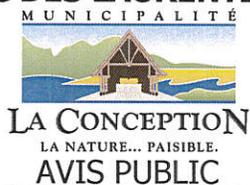


PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



**Demande de dérogation
mineure aux règlements
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 9 septembre 2024, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

La demande de dérogation mineure # 2024-20096 porte sur la propriété du 3283, chemin des Grives, identifiée au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 4 465 155.

Elle vise à autoriser la reconstruction du bâtiment principal résidentiel sur un terrain dont le pourcentage d'espace naturel projeté est de 34%, alors que le pourcentage d'espace naturel minimal requis est de 60% dans la zone HA-9, tel que précisé à l'Annexe A du Règlement de zonage numéro 14-2006.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.qc.ca

Donné à La Conception le 20 août 2024

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca, le 20 août 2024

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 20 août 2024

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière